



ECOLE A JOURNEE CONTINUE

Le Château des Enfants

Rue du Petit-Bâle 25, 2710 Tavannes, 032 483 11 12, ejc@tavannes.ch

Calcul du tarif horaire selon le revenu des parents et la taille de la famille

Le calcul du tarif horaire se base sur le revenu net annuel et la fortune déclarés à l'Intendance des impôts. Les données sont reprises de la taxation fiscale de l'année précédente.

Vous trouverez des informations détaillées sur le site de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne : www.erz.be.ch > *Ecole enfantine & Ecole obligatoire* > *Ecole à journée continue*.

Afin d'établir votre revenu déterminant, vous avez deux options.

Veuillez cocher ce qui convient :

- Nous nous déclarons d'accord que l'administration communale s'informe directement auprès de l'Intendance des impôts pour calculer notre revenu déterminant, et ce durant toute la durée de prise en charge à l'Ecole à journée continue.**

- Nous souhaitons fournir nous-mêmes les indications de revenu en remplissant le formulaire « Calcul du revenu déterminant » et en transmettant une copie de notre dernière décision de taxation définitive ou, si la décision n'est pas encore disponible, notre dernière déclaration d'impôts accompagnée des certificats de salaire.**

Nom et prénom des parents :

Nom et prénom de l'enfant ou des enfants
qui fréquentent l'Ecole à journée continue :

Date : Signature des parents
ou du représentant légal: